



2 février 2017
Journée mondiale des zones humides
« Des zones humides pour la prévention des catastrophes »

Exemples dans l'Ain

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse :

Elisabeth FAVRE, Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
elisabeth.fabre@espaces-naturels.fr - 04 74 34 37 36

Crues de l'Ain, de la Saône ou du Rhône... Les alertes inondations font régulièrement la une et, dans l'Ain, 250 communes sont exposées (soit 3 sur 5). Les milieux humides, souvent mis à mal, participent à la prévention de ces risques naturels.

Chaque année, la Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, dans la ville iranienne de Ramsar en 1971. La thématique 2017 met l'accent sur le rôle « *des zones humides pour la prévention des catastrophes* » : l'occasion de rappeler leur importance pour la prévention des inondations, sécheresses... en un mot : pour conserver des territoires où il fait bon vivre !

Dans l'Ain, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes et d'autres acteurs de la préservation de l'environnement se mobilisent pour proposer au public des animations originales : expositions photos, dégustations, conférences, projections de films, sorties nature...

RDV PRESSE le 2 février 2017 à Serrières-de-Briord

Inauguration du sentier thématique « Les méandres de l'histoire », sur l'Espace naturel sensible des anciens méandres du Rhône à Serrières-de-Briord.

RDV à la base de loisirs du Point Vert (Serrières-de-Briord) à 14h30.

Retrouvez en ligne toutes les animations prévues dans l'Ain :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/s-informer/partez-a-la-decouverte-des-zones-humides/espace-visiteurs>

Le saviez-vous ?

La convention RAMSAR est le plus ancien de tous les accords modernes mondiaux et intergouvernementaux sur l'environnement. Le traité a été négocié dans les années 1960 par différents pays et organisations non gouvernementales préoccupés par la perte et la dégradation croissantes des zones humides pour les oiseaux d'eau migrateurs. Adoptée dans la ville iranienne de Ramsar en 1971, elle est entrée en vigueur en 1975. C'est la signature de cette importante convention que célèbre chaque année la journée mondiale des zones humides.

SOMMAIRE

Les zones humides, c'est quoi ?	4
Les zones humides, à quoi ça sert ?	5
Les zones humides dans l'Ain	6
Le Cen Rhône-Alpes au service des zones humides : focus sur quelques projets-phares	7
Le Cen Rhône-Alpes, c'est qui ?	9

Les zones humides, c'est quoi ?

Des milieux entre terre et eau, au sol inondé une bonne partie de l'année : mares, marais, tourbières, prairies humides, bords de cours d'eau...



Il est temps d'agir !

70% des zones humides ont disparu en France depuis le début du XX^e siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990 : une situation essentiellement due aux activités humaines.

Ces milieux en péril doivent être préservés pour garantir notre avenir.

Les zones humides, à quoi ça sert ?

Les zones humides jouent un rôle essentiel pour le développement durable des territoires.

Régulation des excès du climat (sécheresses, inondations) :

telles des éponges, les zones humides stockent l'eau à la saison pluvieuse et la restituent peu à peu, y compris en période sèche. Elles contribuent ainsi à réguler les crues et à soutenir les étiages.

Réservoir de biodiversité :

en France, 100 % des amphibiens, 50 % des oiseaux et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées dépendent directement des zones humides.

Épuration de l'eau et approvisionnement des populations en eau potable :

les zones humides et leur végétation participent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme un filtre épurateur. Elles contribuent également à son infiltration et au rechargement des nappes phréatiques.

**Les zones
humides
nous rendent
de nombreux
services**

Auxiliaire d'une activité agricole adaptée :

fauchées ou pâturées, les zones humides offrent une ressource alimentaire intéressante pour les troupeaux, en particulier en période de sécheresse.

Support de nombreuses activités économiques et de loisirs :

les zones humides garantissent des paysages de qualité et des usages variés (pisciculture, pêche, chasse, promenade...).

Source d'inspiration pour les artistes :

avec leurs paysages et leurs lumières si particulières, les zones humides ont de tout temps inspiré poètes, peintres et autres artistes.

Le saviez-vous ?

A l'échelle nationale, les dégâts causés par les inondations s'élèvent en moyenne à 265 millions d'euros par an. (Sources : données du Ministère de l'Écologie et du Développement durable)

Les zones humides dans l'Ain

Grâce à l'inventaire des zones humides qui a été réalisé en 2011 par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, nous savons désormais que les zones humides dans l'Ain, c'est **1979 sites et plus de 50 000 hectares, soit 8,6% de la superficie du département**... autant de secteurs stratégiques à préserver pour notre avenir !

Les résultats détaillés de cet inventaire est disponible en ligne, sur le portail CARMEN : <http://www.zoneshumides-rhonealpes.fr/>



Les prairies inondables du Val de Saône, un « barrage naturel » en amont de Lyon

Entre Mâcon et Villefranche-sur-Saône, le Val de Saône joue le rôle de zone d'expansion des crues de la Saône en amont de Lyon. Pour remplacer cette infrastructure naturelle par un barrage d'écrêtement des crues, il faudrait déboursier plusieurs centaines de millions d'euros (les barrages existants, établis pour la navigation, n'ayant pas de capacités d'écrêtement significatif).

Le Cen Rhône-Alpes au service des zones humides : focus sur quelques projets-phares

Au cœur des territoires, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes recherche la mobilisation et l'implication volontaire de tous pour une préservation des zones humides. Les possibilités d'actions sont variées: travaux pour restaurer le bon fonctionnement des milieux humides, définition d'un zonage protecteur dans les documents d'urbanisme, maîtrise foncière pour prévenir les risques de destruction, mise en place de mesures agri-environnementales, sensibilisation des habitants...

De nombreux projets ont ainsi vu le jour dans le département :

Des travaux d'envergure sur le marais de Vaux

D'ici 2020, le marais de Vaux, la plus grande zone humide de montagne du département de l'Ain, devrait retrouver un fonctionnement naturel. Des travaux d'envergure sont prévus, pour lui permettre de remplir à nouveau pleinement son rôle d'éponge, de filtre et de réserve pour la biodiversité et l'eau potable. Au programme : défrichage, comblement d'une partie des 25 km de fossés drainants et reméandrage du ruisseau des Vuires.



Piloté par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, le chantier sera initié en 2018, l'année 2017 étant dédiée à la conduite des différentes études préalables et aux demandes d'autorisation qui s'imposent. Il s'accompagnera de la valorisation touristique du site avec un nouveau sentier sur pilotis et de la mise en conformité des réseaux d'assainissement de Cormoranche-en-Bugey et d'Hauteville-Lompnes. Au total, plus de 5 millions d'euros seront investis localement, dont 1,3 millions pour la restauration hydraulique du marais, un montant qui peut sembler colossal mais qui est finalement bien faible au regard des services que le marais rendra gratuitement à l'avenir !

Ce projet est soutenu par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, les fonds européens et les fonds d'Etat pour le massif du Jura (FEDER et FNADT) et le Département de l'Ain.

La restauration hydrologique de la tourbière de Crotel (Groslée-St-Benoît)

Perchée sur la montagne dominant le Rhône, dans le Bugey sud, la tourbière de Crotel entoure un ancien lac dont il ne persiste aujourd'hui qu'une faible partie en eau. Le reste du lac s'est comblé pour devenir une tourbière, marais fragile et précieux. C'est une réserve d'eau tranquille, lieu de reproduction et d'abreuvement pour la faune. Depuis 2013, propriétaires, chasseurs et Commune se sont regroupés autour du Syndicat du Haut-Rhône et du CEN pour mettre en œuvre un programme de restauration. Première étape : boucher l'imposant fossé évacuant l'eau dans une perte karstique et favorisant l'assèchement du site. Les travaux ont été réalisés durant l'été 2016, avec l'enfoncement de planches de mélèze colmatées par des m³ de terre récupérée sur le site. Un piézomètre a été installé pour suivre l'impact des travaux sur le niveau d'eau. Une visite de fin de chantier, à l'automne, avec l'ensemble des propriétaires, a permis de visualiser le résultat. Gageons que cette intervention permettra de retrouver des niveaux d'eau satisfaisant dans ce petit écrin bugiste.

La restauration de neuf lônes sur les bords de la rivière d'Ain

De 2005 à 2011, 9 lônes ont été restaurées sur les bords de l'Ain par le CEN. Croisant objectif écologique et recharge en galets de la rivière, ces travaux d'ampleur ont permis de démontrer l'intérêt et la faisabilité de la recharge sédimentaire sur la rivière. Ce sont 90 000 m³ de matériaux qui ont ainsi été déplacés et offerts à la rivière...

Aujourd'hui, c'est autour du plan de gestion sédimentaire que les acteurs locaux, entraînés par le SBVA, se penchent pour continuer ce précieux travail de soutien sédimentaire de la rivière. A la clé, des zones d'expansion de crues préservées, une ressource en eau de meilleure qualité, et des écosystèmes dynamisés !

Le Cen Rhône-Alpes, c'est qui ?

Agir ensemble, c'est notre nature !

Membre d'un réseau national réunissant 29 Cen, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes œuvre depuis près de 30 ans pour la préservation de la biodiversité rhônalpine. Spécialiste de la gestion d'espaces naturels, il compose à chaque fois avec toutes les sensibilités du monde rural.

Grâce à son approche concertée et son ancrage territorial, il favorise l'émergence de projets allant dans le sens d'une meilleure prise en compte du patrimoine naturel et apporte un accompagnement technique aux collectivités, agriculteurs et autres acteurs locaux.

Tout au long de l'année, le Cen Rhône-Alpes s'implique pour la préservation des zones humides, notamment dans l'Ain.

Chaque année, il participe à la Journée mondiale des zones humides, aux côtés d'autres partenaires locaux.

Partenaires habituels

Les activités du Cen Rhône-Alpes dans l'Ain sont soutenues par le Département de l'Ain, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'Etat et les collectivités locales.



En savoir plus : www.cen-rhonealpes.fr

www.reseau-cen.org